



Résolution du conseil communal du 2 juillet 2019

Le Conseil,

- Approuve la modification du statut pécuniaire
- Approuve la convention de mise à disposition des sonomètres
- Approuve la convention cadre avec Hub Brussels
- Approuve la convention type avec les porteurs de projets du CQDW
- Approuve le revu de l'estimation et du mode de financement dans le projet « Tracé de l'eau »
- Approuve les modifications budgétaires n°1 et 2 du service ordinaire et extraordinaire du budget 2019
- Prend pour information la sélection définitive des projets socio-économiques et la ventilation budgétaire correspondante
- Approuve l'avenant 1 à la convention pour la réalisation des actions du programme approuvé du CRU « Avenue du Roi »
- Approuve le revu de la convention d'occupation à titre précaire du rez-de-chaussée de l'aile est perpendiculaire, corps de bâtis faisant partie de l'abbaye de Forest
- Approuve la convention d'occupation à titre précaire du bâtiment sis Avenue Van Volxem, 400-402
- Approuve la convention de subventionnement pour la 3^{ième} édition du Festival Forest Sounds
- Désigne le CIRB pour l'acquisition de matériel informatique et téléphonique
- Approuve la convention de partenariat avec la coordination régionale de "Place aux Jeunes"
- Approuve les modifications budgétaires n° 98 et 99 du budget 2018
- Arrête les comptes annuels 2018
- Approuve les conventions bipartite et tripartite relatives à la mise en place du système d'avances mensuelles
- Approuve la convention d'assurance pensions 1^{er} pilier (pensions légales) – Pensions statutaires résiduelles et pensions des mandataires locaux de la commune et du CPAS de Forest
- Approuve la convention d'assurance de cotisations 1^{er} pilier (pensions légales) – Pensions des statutaires de la commune et du CPAS de Forest
- Approuve le protocole 2019 relatif à la salle de spectacles de Forest National
- Emet un avis quant à 3 comptes de fabriques d'église
- Approuve le règlement redevance relatif aux repas scolaires, natation et frais de surveillance
- Approuve la prise en charge par l'administration fiscale régionale de l'établissement et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique
- Emet un avis quant à la modification budgétaire n°1 du budget 2019 du CPAS
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - l'acquisition d'un lave-vaisselle à capot et admet la dépense
 - la construction d'une école francophone au Bempt et d'une salle omnisport, tranche conditionnelle, aménagement des abords et de la cour de récréation

- le remplacement d'une porte d'entrée vitrée sur le site de Divercity / Centre de retraités situé avenue du pont de Luttre 134-140 et admet la dépense
- Approuve la transaction pour la fourniture de denrées alimentaires et petits ustensiles ménagers
- Approuve les termes de l'« Accord Modificatif au Contrat de bail du 25 juin 2014 », conclu avec Audi Brussels SA
- Approuve le financement de la rénovation de la toiture de la Résidence Berlioz, avenue Van Volxem 174-178
- Approuve l'accord des Bourgmestre pour l'organisation de la « journée sans voiture » 2019
- Approuve l'achat de 9 box vélos
- Approuve la convention de mise à disposition d'une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale pour le réaménagement des rues et carrefours
- Revoit le montant de l'estimation pour la construction d'une nouvelle école (site Divercity)
- Approuve les conditions du marché pour :
 - la rénovation de toitures à l'école 11A (lot 1) et à l'école 9 (lot 2)
 - la rénovation des trottoirs
 - les travaux de stabilité, d'égouttage et d'étanchéité pour l'école 3
- Octroie un subside pour la mise en place et l'entretien d'un potager sur plusieurs années à l'école du Vignoble
- Approuve les modifications à la convention de mise à disposition temporaire de deux logements place St-Denis n°7, 2^{ème} étage
- Approuve la convention avec l'asbl Transit
- Approuve le règlement d'évaluation pour le personnel enseignants néerlandophones
- Désigne 1 mandat
- Prend acte de la composition de la Commission du Conseil culturel néerlandophone de Forest
- Autorise la constitution de partie civile
- Entend 10 interpellations de conseillers communaux
- Nomme une concierge
- Met un enseignant en disponibilité
- Octroie 1 congé
- Nomme 10 enseignants
- Désigne 7 enseignants
- Remplace la secrétaire communale pendant son congé du 8 au 9 juillet 2019